



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**DÉCLARATION DE CANDIDATURE AUX ÉLECTIONS RÉGIONALES
(Code électoral, articles L.346 à L.352), A L'ÉLECTION DES CONSEILLERS
A L'ASSEMBLÉE DE CORSE (Code électoral, articles L. 370 à L. 374) ET
DES CONSEILLERS A L'ASSEMBLÉE DE GUYANE ET DE MARTINIQUE
(Code électoral, articles L. 558-19 à L. 558-24)**



N° 15408*01

Formulaire à remplir par le candidat tête de liste ou son mandataire
Formulaire valable uniquement s'il est accompagné des pièces justificatives (*voir notice explicative au dos*)

Élection dans la région de :

1^{er} tour 2^e tour

Titre de la liste :

Nom du candidat tête de liste :

1. IDENTITÉ

Nom de naissance :

Prénoms :

Sexe : Masculin Féminin

Né(e) le : à (commune) :

Département : ou Collectivité d'Outre-mer : ou Pays :

Tête de liste ou mandataire de la liste dont le nom est mentionné ci-dessus,

Etiquette politique déclarée de la liste :

Déclare vouloir poser la candidature de cette liste aux élections régionales de la région dont le nom figure en tête de la présente déclaration.

DATE :

SIGNATURE :

2. COORDONNÉES

Adresse :
N° (bis, ter...) Type de voie Nom de la voie

Code postal : Commune :

Pays (si hors France) :

Téléphone (recommandé) :

Courriel (recommandé, écrire en majuscules) :

Notice explicative

Recommandations générales

1 – Il est recommandé de compléter le formulaire de manière informatique. Si vous le remplissez manuellement, veillez à écrire en **lettres majuscules** de façon **lisible**. Le formulaire doit comporter la **signature manuscrite du candidat tête de liste ou de son mandataire**. Une déclaration de candidature sur laquelle la signature est photocopiée n'est pas recevable.

2 – L'indication, dans vos coordonnées, d'un numéro de téléphone et d'un courriel est fortement recommandée afin que la préfecture puisse vous contacter au cas où votre déclaration serait incomplète.

3 – En **Corse**, le terme « région » dans le présent formulaire doit être entendu comme « collectivité territoriale de Corse » et les termes « élections régionales » comme « élection des conseillers à l'Assemblée de Corse ».

4 – En **Guyane** et en **Martinique**, le terme « région » dans le présent formulaire doit s'entendre comme « collectivité territoriale de Guyane » ou « collectivité territoriale de Martinique » et les termes « élections régionales » comme « élection des conseillers à l'Assemblée de Guyane » ou « élection des conseillers à l'Assemblée de Martinique ».

Documents à fournir

- Si la déclaration est faite par un mandataire du candidat tête de liste, le mandat écrit le désignant ;
- La déclaration de candidature de chaque membre de la liste ;
- Les pièces attestant de leur éligibilité ;
- Un document rappelant le titre de la liste et sa composition complète, au sein de chaque section¹, dans l'ordre de présentation, en indiquant, après leur numéro de position, les nom, prénom et sexe de chaque candidat ;
- **Les pièces de nature à prouver que le candidat tête de liste a procédé à la désignation d'un mandataire financier ou celles nécessaires pour y procéder.**